



N° d'épreuve FFM _____ **400**
Moto-Club _____ **NEVERS & de laNIEVRE**
N° d'affiliation _____ **0642**
Date _____ **12 MAI 2019**
Lieu _____ **SAINT ELOI 58**
Organisateur technique - **MOREAU Régis**
E-mail _____ **mcnevers@wanadoo.fr**
Téléphone _____ **03.86.37.17.43**

CDF MX FEMININ

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	-----	LEMAITRE Jacques	-----	Licence :	015302
Délégué FFM (Président du Jury)	-----	ABADIE Guy	-----	Licence :	001903
Membre du Jury	-----	QUENTREC Gilbert	-----	Licence :	219654
Membre du Jury	-----	ROBERT Dominique	-----	Licence :	080775
Commissaire technique responsable	----	CHOLLET Fabrice	-----	Licence :	253037
Responsable du chronométrage	-----	SEGOUIN Eliane	-----	Licence :	022141

Article 3 Catégories & Engagements

Féminin Scratch

Age ----- 15 ans minimum
Licences ----- NCO / Inter / LUE
Cylindrée ----- Classes 2,3 et 4
Plaques ----- Numéro noir sur fond blanc

Féminin 125cc

Age ----- De 13 ans à 20 ans*
Licences ----- NCO / NJ / Inter / LUE
Cylindrée ----- 125cc
Plaques ----- Numéro blanc sur fond noir

** Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.*

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	55 €	6 ^{ème}	22 €	11 ^{ème}	15 €	16 ^{ème}	9 €
2 ^{ème}	50 €	7 ^{ème}	21 €	12 ^{ème}	13 €	17 ^{ème}	8 €
3 ^{ème}	45 €	8 ^{ème}	20 €	13 ^{ème}	12 €	18 ^{ème}	7 €
4 ^{ème}	40 €	9 ^{ème}	18 €	14 ^{ème}	11 €	19 ^{ème}	6 €
5 ^{ème}	36 €	10 ^{ème}	17 €	15 ^{ème}	10 €	20 ^{ème}	5 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... **BERTRAND Patrick**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **NEVERS**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Terrain de Forges**

Adresse **Les terres Blanches 58000 SAINT ELOI**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1455 m**

Largeur minimum de la piste **7m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **75m**

Nombre d'OCP* **14**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **03/03/2019**


Visa de la Ligue

Date : **22/03/19 Visa 19/2019**

LIGUE MOTO
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE
Ep 400 - Chpt de F. Ax Féminin

Visa de la FFM

Date : **18/04/2019**

Numéro : **19/0445**



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical	BERTRAND Patrick		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	NEVERS	Temps de trajet (en min)	15mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Terrain de Forges	Longueur du circuit	1455m
Adresse	Les Terres Blanches 58000 SAINT ELOI	Largeur minimum de la piste	7m
		Largeur de la grille	40m
		Longueur de la ligne droite de départ	75m
		Nombre d'OCP*	14
		*Officiels Commissaires de Piste	

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	45
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **03/03/2019**


Visa de la Ligue

Date : **22/03/19 Visa 19/2019**

LIGUE MOTO
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE

EP 400 - 7x

Visa de la FFM

Date : **18/04/2019**

Numéro : **19/0445**





MOTO CLUB DE NEVERS



HORAIRES 12 MAI 2019

SAMEDI :

15h00 - 20h00 : Contrôles Administratif et Technique.

16h00 : Visite du circuit

DIMANCHE :

07h45 : Briefing Commissaires

08h00 : Briefing Pilotes

08h15 - 08h35 : Essais libres et Chronos 20 mn (5mn libres + 15mn Chronos) - Groupe A

08h40 - 08h45 : Tests de départ 5 mn

08h50 - 09h10 : Essais libres et Chronos 20 mn (5mn libres + 15mn Chronos). - Groupe B

09h15 - 09h20 : Tests de départ 5 mn

09h30 : essais 125 10mn

09h45 : Course qualificative / Entrée en grille 15 mn + 2 T (18 pilotes qualifiés) - Groupe A

10h15 : Course qualificative / Entrée en grille 15 mn + 2 T (18 pilotes qualifiés) - Groupe B

10h45 : essais Open BFCO 10mn

11h00 : essais Mini Cross BFCO 12mn

11h15 : Essais Chrono 125 BFCO 15mn

11h30 : Repêchage chrono 15 mn. 40 pilotes (20 + 20 premiers pilotes A et B non qualifiés).

11h50 : Essais Chrono Open BFCO 15mn

12h05 : Essais Chrono Mini Cross BFCO

Manches :

13h50 : H -10 Tour de reconnaissance

14h00 : 1^{ère} Manche MX FEMININ 20 mn + 2 T

14h30 : 1^{ère} Manche Mini Cross BFCO 12mn +1T

14h50 : 1^{ère} Manche 125 BFCO 20 mn +1T

15h20 : 1^{ère} Manche open BFCO 20mn + 1T

16h00 : H -10 Tour de reconnaissance

16h10 : 2^{ème} Manche MX FEMININ 20mn + 2T

16h40 : 2^{ème} 2Manche Mini Cross 12mn + 1T

17h10 : 2^{ème} Manche 125 Bourgogne FCO 20 mn +1T

17h40 : 2^{ème} Manche Open Bourgogne FCO 20mn +1T

18h30 : Remise des Prix